

Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada

Comité national sur les équivalences
des diplômes de droit (CNE)

Rapport annuel

2025-2026

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
CONTEXTE ET MANDAT	3
MEMBRES DU COMITÉ ET DU PERSONNEL	4
POLITIQUES	5
DEMANDES, ÉVALUATIONS ET APPELS.....	6
EXAMENS	8
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE	9
MODERNISATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION DU CNE	11
ENGAGEMENT AUPRÈS DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES ET D'ASSOCIATIONS EXTERNES.....	12
APERÇU DE L'ANNÉE À VENIR	13



INTRODUCTION

Le Comité national sur les équivalences des diplômes de droit (CNE) fait partie de la Fédération des ordres

professionnels de juristes du Canada, l'organisation nationale qui rassemble les 14 ordres professionnels de juristes du Canada. Grâce à l'élaboration de normes et politiques nationales, la Fédération favorise un cadre réglementaire cohérent et efficace pour les professions juridiques au pays. Le CNE contribue à ce mandat en offrant un processus de certification national aux candidats qui ont fait leurs études en droit à l'extérieur du Canada ainsi qu'aux diplômés ayant reçu leur formation dans le cadre d'un programme d'études en droit civil au Canada qui souhaitent s'inscrire à un programme de formation professionnelle de common law au Canada.

Le CNE a connu une augmentation importante du nombre de candidats au fil des années. Cela en fait la plus grande source de candidats aux programmes d'admission au barreau offerts par les ordres professionnels de juristes dans les provinces et territoires canadiens relevant de la common law. Les activités du CNE sont entièrement financées par les frais d'évaluations, d'examen et les autres frais payés par les utilisateurs, le budget annuel étant conçu en fonction du seuil de rentabilité.

Depuis 50 ans, le CNE offre une voie unique à l'échelle nationale aux candidats ayant acquis une formation juridique à l'étranger ainsi qu'aux diplômés d'un programme d'études en droit civil au Canada qui souhaitent être admis à un programme de formation professionnelle dans une province ou un territoire canadien relevant de la common law. Le CNE évalue la formation juridique et l'expérience professionnelle des candidats pour déterminer les exigences à satisfaire pour obtenir un certificat de compétence.

Le CNE demeure la principale voie d'accès à un programme de formation professionnelle dans une province et un territoire de common law au Canada. Le nombre de candidats a considérablement augmenté au fil des années. Le CNE fonctionne selon un modèle de recouvrement des coûts, toutes ses activités étant financées par les frais d'évaluations, d'examen et les autres frais connexes payés par les candidats.

L'initiative de modernisation du CNE a franchi une étape importante en 2025-2026 en passant de la conception à la mise en œuvre. S'appuyant sur les travaux en cours depuis 2017, les nouveaux cadre et outils d'évaluation ont été achevés, et la planification de la mise en œuvre est déjà bien avancée. Ces modifications amélioreront la durabilité à long terme du processus de certification, tout en favorisant la réussite des candidats.



Nombre total
de demandes
reçues
3 202



Nombre total
d'évaluations
effectuées
2 772



Nombre total
de CC délivrés
1 818

CONTEXTE ET MANDAT

Établi en 1977, le **Comité national sur les équivalences de diplômes de droit (CNE)** est un comité permanent de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Il établit les politiques et les normes qui orientent l'évaluation et la certification des candidats qui ont fait leurs études en droit à l'extérieur du Canada ainsi que des diplômés ayant reçu leur formation dans le cadre d'un programme d'études en droit civil au Canada qui souhaitent s'inscrire à une profession juridique dans une province ou un territoire canadien de common law.

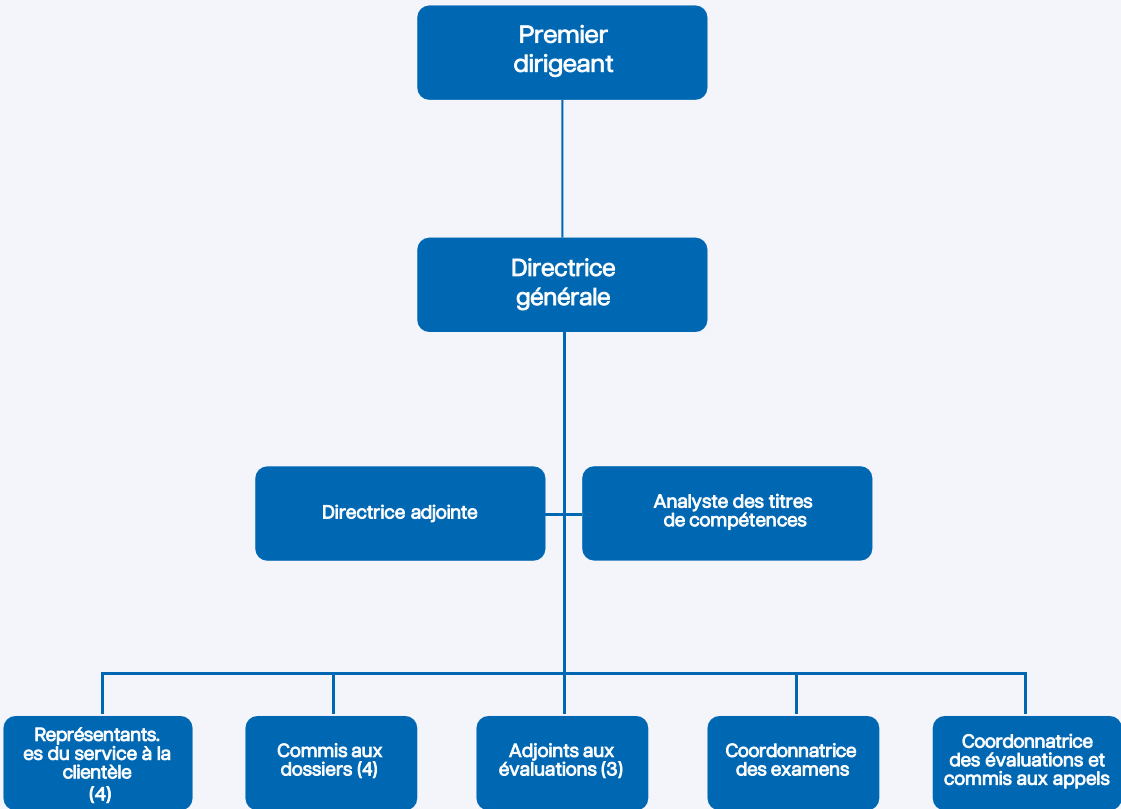
Le CNE offre un cadre d'évaluation cohérent à l'échelle nationale qui permet d'assurer l'équité, la transparence et la mobilité entre les provinces et territoires. Par le biais d'un processus d'évaluation normalisé, le CNE détermine si les candidats démontrent des compétences essentiellement équivalentes à celles d'un diplômé d'un programme canadien de common law approuvé. Le Barreau du Québec gère un programme d'évaluation distinct pour les candidats ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Canada qui souhaitent pratiquer le droit au Québec.

MEMBRES DU COMITÉ ET DU PERSONNEL

Le CNE est composé de dix membres issus de professions juridiques, du milieu universitaire et du secteur réglementaire. Les membres sont nommés par le Conseil de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, les dirigeants et le personnel des ordres professionnels de juristes, le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada, les juristes en exercice et des personnes extérieures à la profession ayant une expertise en matière d'analyse des titres de compétence et de réglementation. Au moins un membre doit avoir réussi le processus du CNE, ce qui assure la prise en compte du point de vue des candidats. Le Comité est chargé de fournir une

orientation stratégique au CNE et de statuer sur les appels de décisions relatives aux évaluations et de conclusions d'inconduite dans le cadre de gouvernance établi par la Fédération.

Les activités quotidiennes du CNE sont dirigées par la directrice générale, Deborah Wolfe, qui surveille le budget de l'organisation, ses initiatives stratégiques et une équipe comptant 19 employés. La directrice générale relève du premier dirigeant de la Fédération, Jonathan Herman.



POLITIQUES

Le CNE revoit et actualise régulièrement ses politiques pour s'assurer qu'elles demeurent réactives, efficaces et adaptées aux normes réglementaires et professionnelles en constante évolution. En 2025-2026, le CNE a mis à jour ses politiques afin de simplifier les exigences, de clarifier les processus et les délais et d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité globales. Cette année a aussi été marquée par l'adoption de deux nouvelles exigences importantes : une évaluation obligatoire des compétences linguistiques et un cours obligatoire sur les peuples autochtones et le droit dans le contexte canadien.

Le cours sur les peuples autochtones et le droit a été élaboré en réponse à l'appel à l'action n° 27 de la Commission de vérité et réconciliation. Il offre aux candidats des connaissances de base sur les traditions juridiques autochtones, leur lien avec le droit canadien et les principes et pratiques qui favorisent la réconciliation. Le cours vise à donner aux futurs juristes les moyens de mieux comprendre les enjeux juridiques autochtones et leurs responsabilités professionnelles dans ce domaine.

Adoptée en 2026, l'évaluation des compétences linguistiques est obligatoire pour tous les candidats du CNE avant l'évaluation de leurs titres de compétences. Offerte en français et en anglais, l'évaluation prend moins d'une heure et son coût est inclus dans les frais de demande. L'outil d'évaluation donne une mesure des compétences linguistiques plus équitable que l'approche précédente, qui ne s'appuyait que sur le pays dans lequel un candidat avait fait ses études. Les premiers résultats indiquent que le nouveau processus détermine plus exactement les compétences linguistiques : certains candidats qui auraient précédemment été tenus d'effectuer un test linguistique complet ont démontré leurs compétences lors de l'évaluation, alors que d'autres qui auraient été dispensés sont désormais tenus d'effectuer des tests supplémentaires. Les candidats qui ne respectent pas le seuil d'évaluation doivent effectuer une évaluation linguistique complète avant d'obtenir leur certificat de compétence.

DEMANDES, ÉVALUATIONS ET APPELS

Le CNE évalue les compétences de chaque candidat individuellement afin de déterminer si ses études en droit et son expérience professionnelle sont essentiellement équivalentes à celles d'un diplômé d'un programme canadien de common law. Les évaluations sont fondées sur l'Exigence nationale, soit la norme en matière de compétences appliquée à tous les diplômés d'un programme d'études de common law canadien approuvé, afin d'évaluer leur admissibilité à un programme de formation professionnelle sous l'égide d'un ordre professionnel de juristes.

Pour satisfaire l'Exigence nationale, les candidats du CNE doivent démontrer leurs compétences dans huit matières juridiques de base, en recherche et rédaction juridiques canadiennes et, à compter du 1^{er} mars 2026, dans le domaine des peuples autochtones et du droit. Les candidats doivent aussi réussir le test linguistique. La compétence dans les cinq matières ci-dessous

dont le contenu est propre au Canada ne peut être établie que par la réussite des examens du CNE ou des cours agréés du CNE suivis dans une faculté de droit canadienne.

Droit administratif canadien
Droit constitutionnel canadien
Droit pénal canadien
Responsabilité professionnelle au Canada
Fondements du droit canadien

Les candidats qui ont obtenu un diplôme en droit admissible d'un programme d'études de common law canadien peuvent satisfaire les exigences en matière de contrats, de délits civils et de biens par le biais de leur études juridiques préalables, si ces cours respectent les normes du CNE.

DEMANDES REÇUES CHAQUE ANNÉE 1999 à 2026

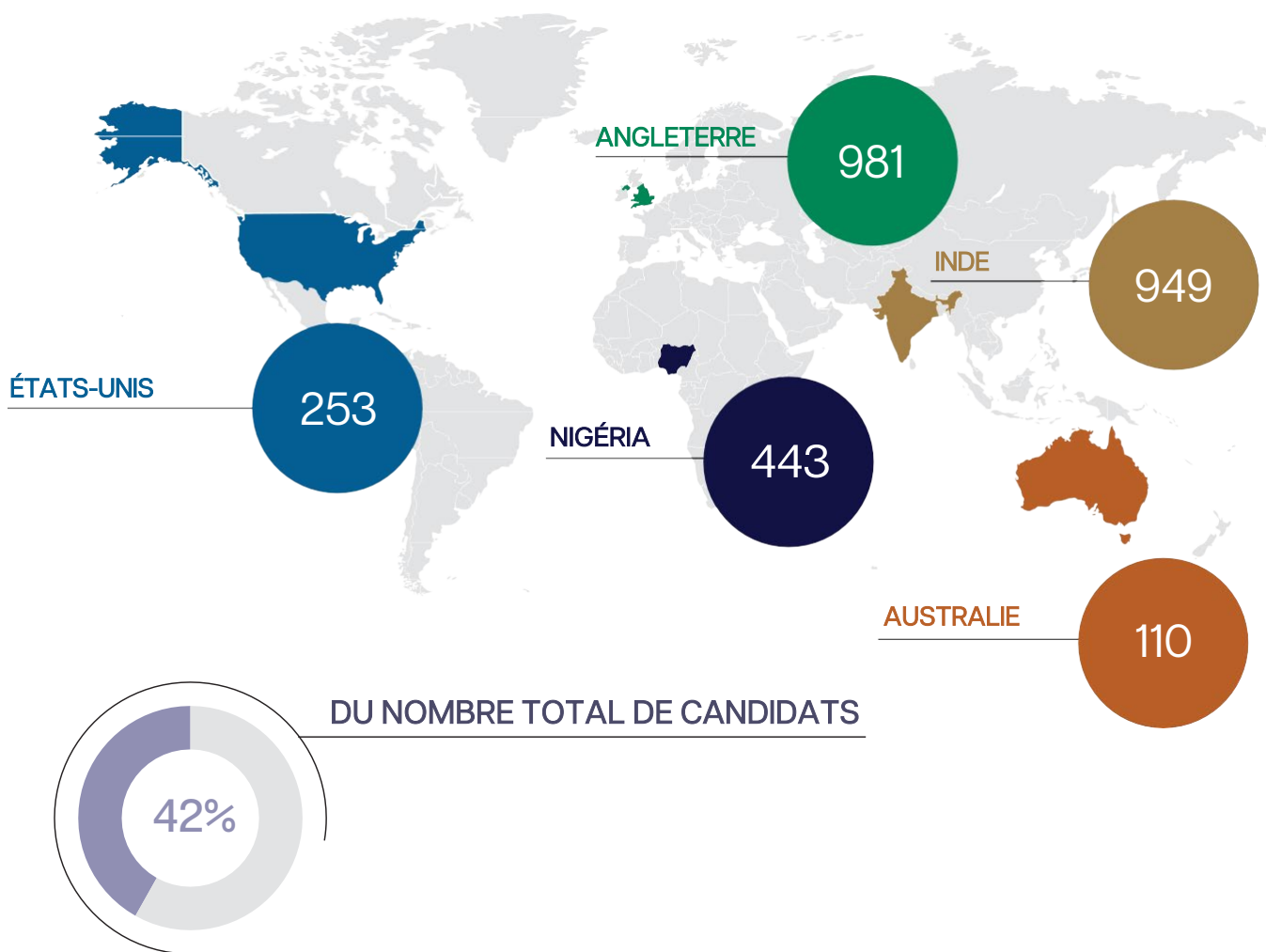


DEMANDES, ÉVALUATIONS ET APPELS (suite)

Après son évaluation, le CNE fournit au candidat un rapport d'évaluation personnalisé indiquant les études ou les examens supplémentaires qu'il doit achever ou encore les exigences additionnelles qu'il doit satisfaire pour démontrer que ses compétences sont comparables à celles qui sont acquises dans une faculté de common law approuvée au Canada.

Les candidats qui souhaitent contester une décision d'évaluation peuvent déposer un appel auprès d'un comité d'appel composé de trois membres du CNE. En 2025-2026, quatre comités d'appel se sont penchés sur un total de 18 appels, une augmentation par rapport aux 14 appels l'année précédente.

PRINCIPAUX PAYS OÙ LES CANDIDATS ONT FAIT LEURS ÉTUDES EN DROIT



EXAMENS

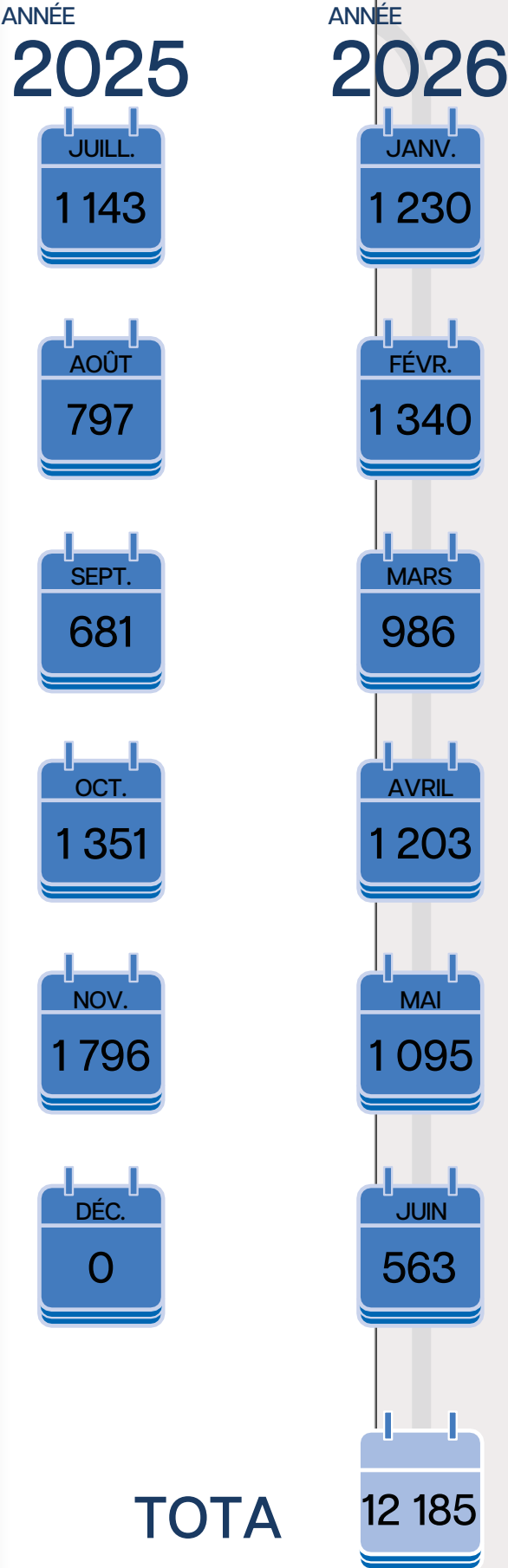
Le CNE collabore avec des experts des facultés de droit canadiennes pour établir les plans de cours et pour créer et évaluer des examens sur des sujets obligatoires, fondamentaux et facultatifs. Les examens sont conçus pour refléter les normes et les formats d'évaluation couramment utilisés dans les facultés de droit canadiennes. Pour aider les candidats, le CNE fournit un plan de cours et un exemple d'examen pour chaque sujet. Le processus d'évaluation est fondé sur un modèle d'apprentissage autonome. Les candidats sont donc responsables d'apprendre de façon indépendante le matériel requis.

Pour aider les candidats à satisfaire les exigences du CNE, un nombre croissant de facultés de droit canadiennes offrent des programmes et des cours complémentaires. Cela comprend les diplômes de maîtrise de droit axés sur un contexte de common law canadien, les programmes de transition qui combinent l'enseignement universitaire et l'accompagnement professionnel et les programmes préparatoires conçus expressément pour les examens du CNE. Les candidats peuvent aussi satisfaire certaines exigences en suivant des cours individuels dans des facultés de droit canadiennes.

La demande d'examens du CNE est restée forte en 2025-2026, avec près de 12 200 examens dans le cadre de 12 sessions, contre approximativement 11 600 examens l'année précédente. Tous les examens du CNE sont offerts sur une plate-forme informatique sécurisée dotée de fonctions de surveillance à distance, ce qui améliore l'accessibilité tout en assurant l'intégrité et la sécurité du processus d'examen.

Le CNE a aussi enregistré une augmentation importante des demandes de mesures d'adaptation liées à des motifs protégés par la législation en matière de droits de la personne. En réponse, le personnel a travaillé avec des experts externes afin de parfaire les processus de demande de mesures d'adaptation, de renforcer les principes décisionnels et d'améliorer les documents à l'appui. La plate-forme d'examen en ligne permet d'offrir plus facilement les mesures d'adaptation et les fonctions d'accessibilité, dont le réglage de la taille de la police de caractères par les candidats et d'autres mesures de soutien personnalisées.

EXAMENS PAR MOIS



CERTIFICATS DE COMPÉTENCE

AUGMENTATION DES CC DÉLIVRÉS AU FIL DES ANS 1999 à 2026

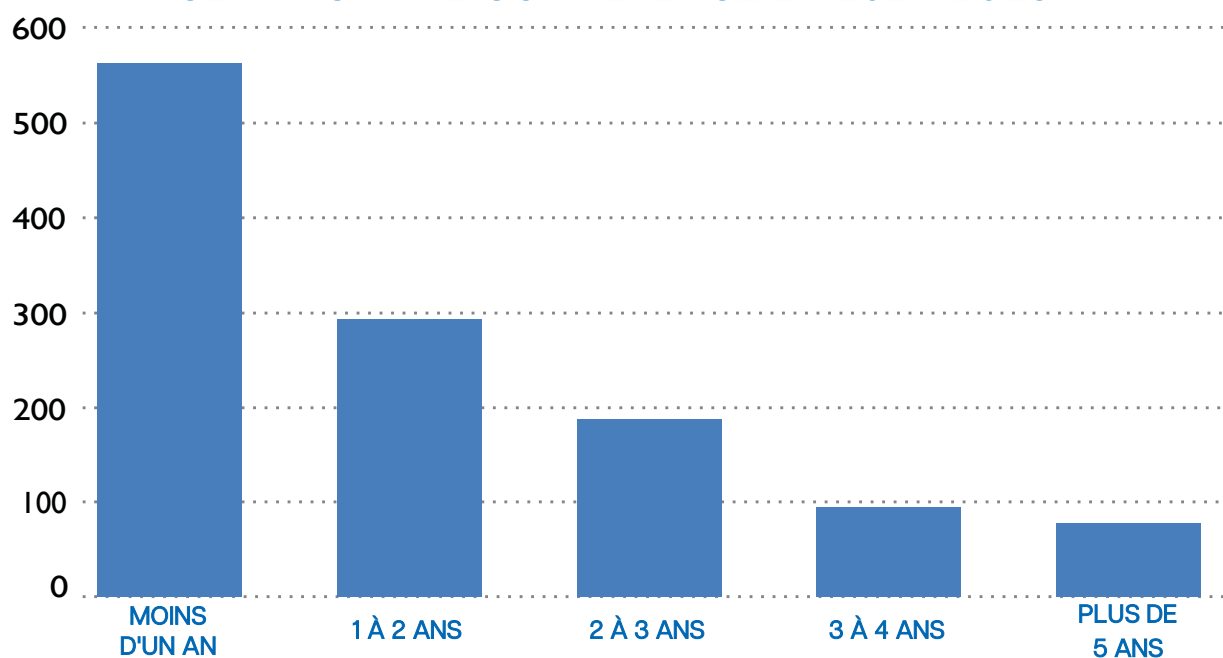


Les candidats qui réussissent tous les examens et cours obligatoires et remplissent toutes les conditions obtiennent un **certificat de compétence (CC)**. Le CC confirme que le candidat respecte les exigences du CNE et est admissible à s'inscrire à un programme de formation professionnelle dans une province ou un territoire de common law au Canada.

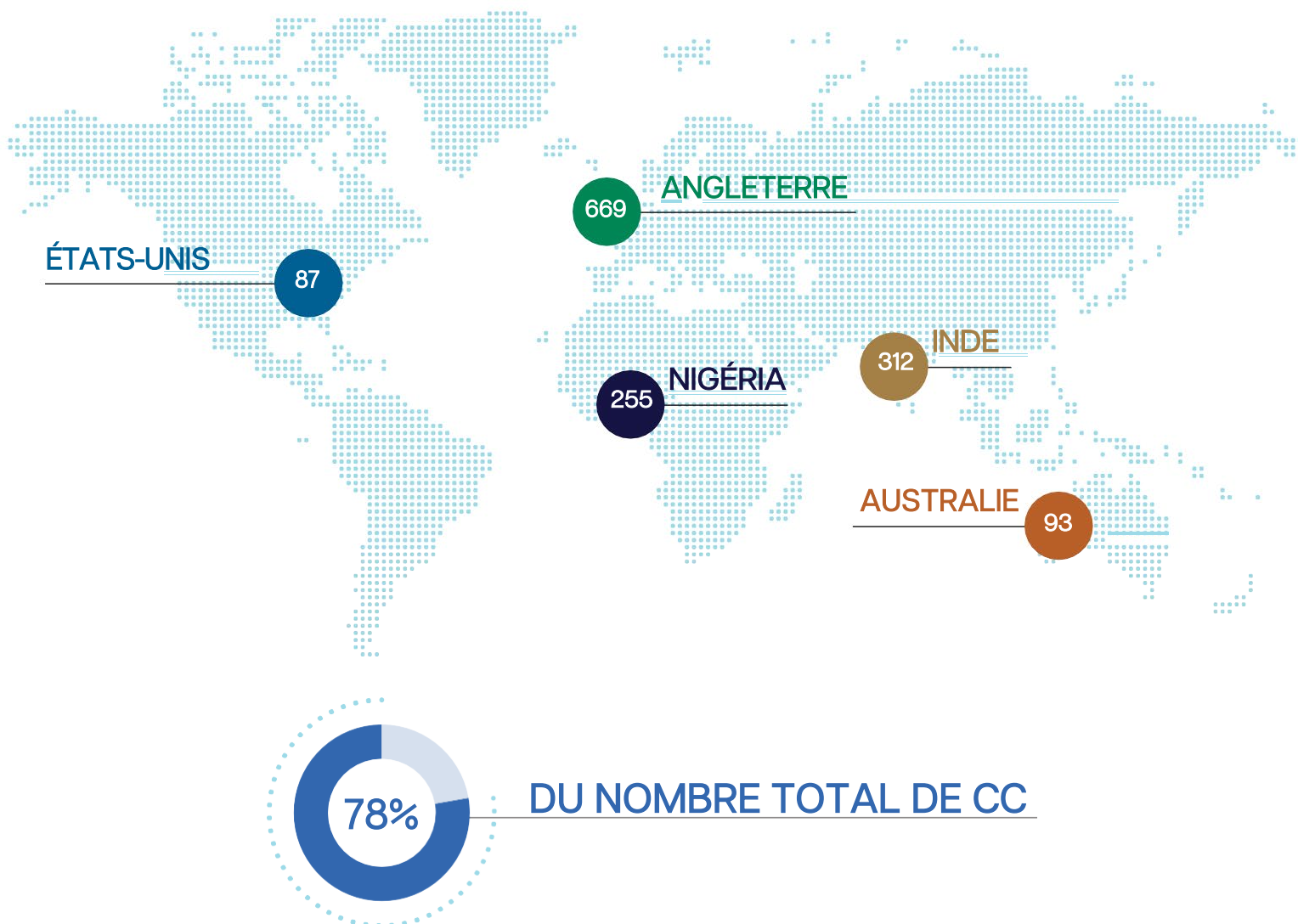
Tous les ordres professionnels de juristes au Canada acceptent le certificat de compétence

du CNE comme études préalables à l'accès à leur programme de formation professionnelle. En 2025-2026, le CNE a émis **1 818 certificats de compétence**, contre **2 031** en 2024-2025. Cette baisse en glissement annuel peut être attribuable au moment de la publication des résultats des examens à la fin de la période de déclaration, particulièrement si les résultats de la session d'examens en mai ont été publiés avant ou après le 1^{er} juillet.

TEMPS ÉCOULÉ AVANT L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE EN 2024-2025



PRINCIPAUX PAYS OÙ LES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCES ONT FAIT LEURS ÉTUDES EN DROIT



Le CNE continue d'attirer des candidats de partout dans le monde. Les cinq pays qui représentent la plus importante proportion des certificats de compétence sont l'Australie, l'Angleterre, l'Inde, le Nigéria et les États-Unis. Ensemble, les diplômés de ces pays représentent environ **78 %** de tous les certificats de compétence émis pendant l'année.

MODERNISATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION DU CNE

L'initiative de modernisation pluriannuelle du CNE a continué à progresser de façon importante en 2025-2026. S'appuyant sur des travaux fondamentaux menés depuis 2017, le CNE a concentré ses efforts pendant l'année sur la mise en œuvre du nouveau cadre d'évaluation, sur l'élaboration d'outils d'évaluation de nouvelle génération et sur la conception d'examens qui soutiendront un déploiement progressif à compter de 2027, la mise en œuvre complète étant prévue en 2028.

Chaque année, des milliers de candidats ayant reçu une formation juridique à l'extérieur du Canada font appel au CNE pour accéder à un programme de formation professionnelle dans une province ou un territoire canadien de common law. Le projet de modernisation transforme le modèle d'évaluation, d'un modèle axé essentiellement sur les connaissances à un modèle évaluant plus directement les compétences nécessaires pour la pratique du droit d'un débutant. Le nouveau cadre concorde avec l'Exigence nationale de 2024 et aide les ordres professionnels de juristes à accomplir leur mandat d'intérêt public en veillant à ce que les candidats aient les aptitudes, le jugement et les compétences professionnelles exigés des nouveaux juristes.

Voici les principales caractéristiques du système d'évaluation modernisé :

- Un nouveau profil de compétences couvrant huit domaines de la pratique juridique d'un débutant, dont l'éthique en droit, la communication, la défense des droits, la recherche juridique et la compétence interculturelle.
- Des méthodes d'évaluation modernes, y compris des examens à choix multiples, des simulations et des évaluations orales, conçues pour évaluer les connaissances appliquées et les compétences professionnelles dans des contextes authentiques issus de la pratique.
- L'intégration de l'expertise psychométrique dans la conception et la validation de l'évaluation, ainsi que de l'expertise d'universitaires et de praticiens du droit.
- L'amélioration de l'évaluation des compétences linguistiques pour vérifier que les candidats peuvent communiquer en anglais ou en français de façon professionnelle.



L'évaluation continue sera une caractéristique centrale du système modernisé. Les commentaires continus des candidats, des ordres professionnels de juristes et d'autres intervenants, combinés à la surveillance des résultats axée sur les données, favoriseront l'amélioration continue et permettront de s'assurer que le processus d'évaluation demeure juste, valide, fiable et réactif face à l'évolution des besoins des professions juridiques et du public qu'il dessert.

ENGAGEMENT AUPRÈS DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES ET D'ASSOCIATIONS EXTERNES

L'entretien de liens solides avec les ordres professionnels de juristes, les facultés de droit, les organismes de réglementation professionnels et les organisations connexes constitue un élément important du travail du CNE. Ces liens contribuent à assurer une bonne compréhension des politiques et processus du CNE, éclairent l'élaboration continue des politiques et permettent au CNE de rester informé des tendances émergentes et des pratiques exemplaires en matière d'évaluation des titres de compétences et de réglementation professionnelle. La structure de gouvernance du CNE, qui comprend des représentants d'ordres professionnels de juristes, d'universitaires en droit, de juristes en exercice et d'experts réglementaires contribue à renforcer ces relations.

L'engagement est encore renforcé grâce à la participation de la directrice générale aux réunions des responsables aux admissions des facultés de droit et de l'Association of Canadian Legal Education Directors (ACLED). Étant donné que de nombreux candidats du CNE satisfont aux exigences pertinentes à leur dossier par le biais des facultés de droit canadiennes, il importe particulièrement d'entretenir un dialogue permanent avec les professeurs de droit.

En 2025-2026, la directrice générale et la directrice adjointe ont continué de s'engager auprès des candidats, des facultés de droit et des intervenants réglementaires pour favoriser la sensibilisation et la compréhension des politiques, processus

et exigences du CNE. Les principales activités de communication sont notamment les suivantes :

- la participation au forum des facultés de droit du Law School Admission Council (LSAC) à Toronto, ce qui comprend des présentations à l'intention de futurs étudiants en droit et des entretiens individuels avec des étudiants qui envisagent d'étudier le droit à l'extérieur du Canada;
- des présentations à l'intention des candidats du CNE inscrits à une faculté de droit canadienne, notamment à la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université de Toronto, à l'Université du Manitoba et à l'Université de la Colombie-Britannique;
- des séances d'information virtuelles mensuelles à l'intention d'étudiants de facultés de droit du Royaume-Uni et, pour la première fois, une séance d'information virtuelle à l'intention d'étudiants en Australie;
- la participation à des réunions avec des responsables aux admissions d'ordres professionnels de juristes au Canada;
- des présentations à l'intention des responsables des admissions des facultés de droit et la collecte de leurs commentaires sur leur expérience de soutien des étudiants du CNE.

APERÇU DE L'ANNÉE À VENIR

Le CNE aborde l'année 2026-2027 en mettant particulièrement l'accent sur l'avancement de son programme de modernisation. En s'appuyant sur les recommandations découlant de la révision du programme du CNE, le comité et le personnel continueront de veiller à ce que les titulaires de certificats de compétence soient bien préparés pour l'entrée au barreau et, en fin compte, la pratique du droit dans les provinces et territoires de common law au Canada.

Les principales priorités pour l'année à venir sont notamment les suivantes :

renforcer la durabilité financière du CNE grâce à la collaboration continue entre la directrice générale et la directrice des finances et de l'administration quant à la gestion du budget et du fonds de réserve;

travailler avec le CNE et les conseillers en matière de politiques pour actualiser et affiner les politiques du CNE afin de s'assurer qu'elles demeurent réactives, claires et cohérentes avec les exigences réglementaires en constante évolution;

faire progresser la mise en œuvre de l'initiative de modernisation du système d'évaluation grâce à l'élaboration continue, à la mise à l'essai et à la validation de nouveaux outils d'évaluation;

améliorer davantage la plate-forme d'examen en ligne et accroître le soutien et les ressources pour les candidats;

continuer d'évaluer les activités du CNE en tirant profit des commentaires des parties prenantes, y compris les sondages auprès des ordres professionnels de juristes et des candidats ayant reçu un certificat de compétence, afin de favoriser les améliorations fondées sur des données probantes et de s'assurer que l'organisation demeure efficace, efficiente et réactive;

renforcer l'engagement auprès des ordres professionnels de juristes, des facultés de droit, des organismes de réglementation professionnels et des organisations connexes pour favoriser la collaboration, le partage d'informations et l'échange des pratiques exemplaires.





Le comité et le personnel restent reconnaissants pour la collaboration et le soutien continu du Conseil et du personnel de la Fédération, des facultés de droit, des professeurs de droit et des parties prenantes au Canada. Ensemble, ils permettent de s'assurer que les professionnels qui ont fait leurs études en droit à l'extérieur du Canada ont un parcours clair, transparent et efficace pour intégrer la profession juridique au Canada.



Federation of
Law Societies
of Canada

Federation des ordres
professionnels de juristes
du Canada